

19 déc 2023 -00:01

Comment améliorer la prise en charge de l'arthrose du genou dans notre pays ?

Pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'arthrose du genou dans notre pays, le Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE) a développé une norme de qualité et une série d'indicateurs de qualité – une première dans le domaine de l'orthopédie. Ce projet du KCE n'est toutefois encore qu'un premier pas. En Belgique, la politique de soins et l'évaluation de la qualité relèvent en effet surtout des compétences des entités fédérées. Ce rapport s'adresse donc en première instance aux instituts belges de la qualité et aux prestataires de soins impliqués dans la prise en charge de l'arthrose du genou.

L'arthrose est la plus courante des maladies articulaires, et le genou est l'articulation la plus fréquemment touchée. Il n'existe malheureusement pas encore de traitement curatif, mais une thérapie par l'exercice peut soulager les plaintes, améliorer la qualité de vie et freiner l'évolution de la maladie chez la majorité des patients. Néanmoins, certains devront malgré tout être opérés et bénéficieront du placement d'une prothèse de genou (arthroplastie).

Quatrième du classement européen des prothèses du genou

La Belgique enregistre actuellement chaque année quelque 26.000 hospitalisations motivées par un problème d'arthrose du genou, dont à peine 2% à la clinique de jour. Les patients sont âgés de 68 ans en moyenne et 61% sont des femmes. Dans 94% des cas, ils reçoivent une prothèse du genou. D'après les chiffres de l'OCDE, la Belgique occupe la quatrième place du classement européen du plus grand nombre de prothèses du genou par habitant. Un rapport de l'INAMI publié en 2023 révèle toutefois que le nombre d'interventions varie d'une région à l'autre, de 153 arthroplasties pour 100.000 habitants à Bruxelles à 260 en Flandre-Orientale.

La thérapie par l'exercice, fondement de la prise en charge classique et des soins postopératoires

Pour mesurer et améliorer la qualité de la prise en charge de l'arthrose du genou dans notre pays, le KCE a été invité à développer des indicateurs de qualité evidence-based – une première dans le domaine de l'orthopédie. Sur la base de la littérature scientifique et en collaboration avec un panel de prestataires de soins et de représentants des patients, le KCE a compilé les recommandations les plus importantes dans le domaine de l'arthrose du genou.

Quelques exemples :

- L'imagerie médicale n'est pas nécessaire pour poser un diagnostic en médecine générale : l'examen clinique suffit. Chez le médecin spécialiste, l'examen radiologique (radiographie, pas IRM) sera par contre requis pour la confirmation du diagnostic et la préparation à une opération.
- L'activité physique est recommandée de façon générale pour prévenir et améliorer la douleur en cas d'arthrose. Le kinésithérapeute est l'acteur le mieux placé pour proposer des exercices adaptés au patient, mais le recours à la kinésithérapie pour l'arthrose du genou (avancée) semble encore très variable. On observe aussi que les patients se voient encore et toujours proposer des traitements qui ne contribuent pas à une prise en charge de qualité, comme des massages, des traitements par la

chaleur et le froid (thermothérapie) ou l'électrothérapie.

- Si une arthroplastie du genou s'avère nécessaire, le kinésithérapeute devrait idéalement débiter la thérapie par l'exercice dès le jour de l'intervention. À l'heure actuelle, cette intervention ne commence souvent que le lendemain de l'opération.

La balle aux entités fédérées et aux instituts de la qualité

Pour mesurer la qualité des soins à l'aide d'un ensemble d'indicateurs, il faut pouvoir disposer de données fiables en provenance de la pratique clinique. En Belgique, malheureusement, cette information fait encore souvent défaut dans le cadre de la prise en charge de l'arthrose du genou par le généraliste ou le kinésithérapeute. C'est pour cette raison que la majorité des indicateurs de qualité repris dans le rapport du KCE visent actuellement surtout les patients opérés.

Ce projet du KCE n'est toutefois encore qu'un premier pas. En Belgique, ce sont en effet surtout les entités fédérées qui sont responsables de la politique de soins et l'évaluation de la qualité. Le rapport s'adresse donc en première instance aux instituts belges de la qualité : la Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) à Bruxelles et en Wallonie, et le Vlaams Instituut voor Kwaliteit van Zorg (VIKZ) en Flandre. À eux, à présent, de poursuivre l'opérationnalisation des résultats et d'assurer leur mise en application. Le rapport peut toutefois aussi être une source d'inspiration pour tous les prestataires impliqués dans la prise en charge de l'arthrose du genou, afin que toutes les personnes confrontées à ce problème reçoivent des soins de qualité.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be